

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 19 septembre 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 10 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 août 2011 et de la séance extraordinaire du 30 août 2011
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2011 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2011
 - 7.2 CCU – procès-verbal de la séance du juillet 2011
 - 7.3 État des résultats au 31 août 2011
 - 7.4 Indicateurs de gestion de performance 2010
 - 7.5 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #293 concernant les zones inondables et les droits acquis dans ces zones, les rapports d'expertise exigés dans la réglementation d'urbanisme de la Ville et modifiant les règlements numéros 121 et 122
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Règlement no 292 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lac Sergent
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Virement de crédits
 - 10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.3 Plan projet de lotissement – Chemin de la Pointe – approbation
 - 10.4 Acquisition d'infrastructures lumineuses – octroi de contrat à G.L. électricien inc et Hydro-Québec
 - 10.5 Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association nautique de lac Sergent
 - 10.6 Mandat à Tremblay Bois Mignault (Me Claude Jean) – Réception d'une requête introductive d'instance en injonction permanente (dossier Beaumont / Bouchard c. Ville de Lac Sergent)
 - 10.7 Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf
 - 10.8 Désistement du dossier d'urbanisme no 34120-2010-011 à la cour municipale
 - 10.9 Gestion et entretien patinoire extérieure / Comité des loisirs - Saison 2011/ 2012
 - 10.10 Remerciement à Mme Kathleen Chen pour son travail et ses réalisations à titre de commodore 2010-2011

REPORTÉ

AJOUT
AJOUT

- 10.11 Motion de félicitations à madame Joannie Verret du lac Sergent pour sa performance au Championnat canadien de canot-kayak à Welland, Ontario
 - 10.12 Semaine de la justice réparatrice 2011
 - 10.13 Avis de condoléances – Monsieur Gaston Fortier
 - 10.14 Avis de condoléances – Madame Marie-Paule Carreau Chamberland
 - 10.15 Avis de condoléances – Madame Gilberte Simard Latouche
 - 10.16 Autorisation de paiement (avancement des travaux 75%) de la facture F15025009 à la firme BPR-Infrastructures inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un relevé sanitaire et d'un plan correcteur
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Assemblée publique de consultation (périmètre d'urbanisation) mardi 20 sept 2011
 - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-09-206

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

REPORTÉ
AJOUT
AJOUT

- 10.8 Désistement du dossier d'urbanisme no 34120-2010-011 à la cour municipale
- 10.15 Avis de condoléances – Madame Gilberte Simard Latouche
- 10.16 Autorisation de paiement (avancement des travaux 75%) de la facture F15025009 à la firme BPR-Infrastructures inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un relevé sanitaire et d'un plan correcteur

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2011**

Séance ordinaire du 15 août 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-09-207

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 30 août 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-09-208

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de septembre 2011 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 août 2011.

11-09-209

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 8 / AOÛT 2011**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 8 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 53 698.85 \$.

11-09-210

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois d'août 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2011.

11-09-211

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 14 704.48 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Liste des permis émis pour le mois d'août 2011**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'août 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'août 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 CCU – procès-verbal de la séance du 6 juillet 2011

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 6 juillet 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

7.3 État des résultats au 31 août 2011

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au présent procès-verbal, l'état des résultats au 31 août 2011

7.4 Indicateurs de gestion de performance 2010

Monsieur le maire, Denis Racine dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport sur les indicateurs de gestion municipale 2010.

7.5 Certificat de conformité émis par la MRC de Portneuf concernant le règlement #293 concernant les zones inondables et les droits acquis dans ces zones, les rapports d'expertise exigés dans la réglementation d'urbanisme de la Ville et modifiant les règlements numéros 121 et 122

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf pour le règlement #293 concernant les zones inondables et les droits acquis dans ces zones, les rapports d'expertise exigés dans la réglementation d'urbanisme de la Ville et modifiant les règlements numéros 121 et 122

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement no 292 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lac Sergent

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Donné à Lac-Sergent, ce 19^{ème} jour du mois de septembre 2011

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des postes budgétaires		
3143027	<i>Immo - pancartes de rues</i>	1 227,57 \$	
2711976	<i>Loisirs - comité (anneau de glace)</i>	2 900,00 \$	
2355649	<i>Circulation - signalisation</i>		1 060,91 \$
2714140	<i>Terrains - parcs (rémunération)</i>		3 416,66 \$
2711976	<i>Loisirs - subvention (ANLS)</i>	600,00 \$	
2415454	<i>Hygiène du milieu - formation</i>		250,00 \$
		4 727,57 \$	4 727,57 \$

10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de remblai / déblai – 528, chemin des Mélèzes

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-213

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de réparation – 1086, chemin de la Grosse-Roche

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-214

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 2036, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 7 septembre 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-215

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.3 Plan projet de lotissement – Chemin de la Pointe – approbation

CONSIDÉRANT le plan-projet de lotissement préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, reçu au service de l'Urbanisme le 26 août 2011 pour le remplacement des lots 3 514 785, 3 514 787, 3 514 788 et 3 515 748, propriété de la Ville de Lac Sergent et connu sous le nom de « chemin de la Pointe »;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est réalisée pour fins d'aménagement de la continuité du chemin de la Pointe et permet de régulariser l'acquisition de gré à gré aux fins d'infrastructures routières les parties de lots 3 514 785, 3 514 787 et 3 514 788;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-216

QUE le Conseil approuve le plan-projet de lotissement, tel que présenté au plan de madame Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, minute 8498 et que l'Inspecteur soit autorisé à émettre le permis de lotissement requis.

10.4 Acquisition d'infrastructures lumineuses – octroi de contrat à G.L. électricien inc et Hydro-Québec

ATTENDU QUE la compagnie 3 519 325 Canada inc., représentée par M. Pierre Gignac, a transmis à la Ville de Lac Sergent une demande d'installation d'un luminaire à l'intersection du chemin des Hêtres et de la route nationale 367 et à l'intersection du chemin Tour-du-Lac Nord et de la servitude de passage reliant le développement du golf situé en bordure de la Ville de Saint-Raymond,

ATTENDU QUE la compagnie 3 519 325 Canada inc., s'est engagée par écrit à défrayer les coûts d'acquisition et d'installations de ces infrastructures lumineuses;

ATTENDU QUE l'installation de luminaires à l'intersection de la route 367 et chemin des Hêtres de même que sur le chemin Tour-du-Lac Nord rendra le système d'éclairage public plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme G.L. inc., entrepreneur électricien nous a fait parvenir une soumission pour l'acquisition de deux luminaires conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent au coût de 500\$/unité plus les taxes applicables;

11-09-217 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 2 luminaires auprès de G.L. Inc. au montant de 1 000.00\$ plus les taxes applicables ;

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate Hydro-Québec pour le raccordement des deux luminaires et l'achat d'un poteau au coût de 1 250\$ plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2421 – Immobilisations /Éclairage des rues.

QUE la compagnie 3 519 325 Canada inc., défraie les coûts d'acquisition et d'installations de ces infrastructures lumineuses à la Ville de Lac-Sergent.

10.5 Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association nautique du lac Sergent

11-09-218 **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville octroie une subvention additionnelle au montant de six cent (600) dollars à l'Association nautique du lac Sergent pour défrayer les coûts des athlètes (Gabriel Gaumond-Savard, Félix Jobin et Jérémie Martin) du Club de canotage de lac Sergent dans le cadre du Championnat canadien de canoë-kayak qui s'est déroulé à Welland, Ontario.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs et culture / subvention aux organismes.

10.6 Mandat à Tremblay Bois Mignault (Me Claude Jean) – Réception d'une requête introductive d'instance en injonction permanente (dossier Beaumont / Bouchard c. Ville de Lac-Sergent)

11-09-219 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay (Me Claude Jean, avocat), pour représenter la Ville de Lac-Sergent dans le dossier de la cour supérieure no 200-17-015190-119 dans le cadre de la réception d'une requête introductive d'instance en injonction permanente (dossier Beaumont / Bouchard c. Ville de Lac-Sergent).

10.7 Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme détermine que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance qui est nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un vaste exercice visant à revoir la planification d'ensemble de son territoire et à refondre en profondeur sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le délai de deux ans prévu à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'avère nettement insuffisant pour réaliser ce mandat et qu'il y a lieu, dans les circonstances, de requérir un nouveau délai au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai imparti par la loi, suite à une demande faite par la municipalité et qu'il y a lieu de requérir un délai de deux ans additionnel;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-220

QUE le conseil de la Ville de Lac Sergent demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger jusqu'au 9 mars 2013 le délai imparti par la loi pour l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf.

Reporté

10.8 Désistement du dossier d'urbanisme no 34120-2010-011 à la cour municipale

10.9 Gestion et entretien patinoire extérieure / Comité des loisirs - Saison 2011/ 2012

ATTENDU QUE le comité des Loisirs et de la Culture a soumis une demande d'aide financière pour la gestion et l'entretien d'une patinoire extérieure, située sur le terrain de basketball au Club Nautique pour la saison 2011-2012;

ATTENDU QUE tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés;

ATTENDU QUE cette subvention est disponible à condition que la patinoire soit accessible tous les samedis et dimanches de la saison hivernale si les conditions climatiques le permettent;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs et de la Culture devra s'assurer d'ouvrir et de fermer le local prévu au Club Nautique pour la chausse des patins;

ATTENDU QUE le rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-221

D'ACCORDER une subvention de 2 900 \$ au comité des Loisirs et de la Culture pour la gestion et l'entretien de leur patinoire extérieure située au Club Nautique pour la saison 2011-2012.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait sur présentation des factures.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 271-1970, contribution au financement d'organismes.

10.10 Remerciement à Mme Kathleen Chen pour son travail et ses réalisations à titre de commodore 2010-2011

ATTENDU la contribution que Mme Kathleen Chen a apportée à l'Association nautique du lac Sergent à titre de commodore 2010-2011;

ATTENDU QUE l'action d'une association nautique comme la nôtre repose sur l'engagement actif d'un commodore et de nombreux bénévoles;

ATTENDU QUE Mme Chen a consacré de généreux efforts et de nombreuses heures de son temps afin que l'Association atteigne les objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-222

QUE la Ville de Lac-Sergent félicite et remercie chaleureusement madame Kathleen Chen pour son travail et ses nombreuses réalisations pour les années 2010-2011 à titre de commodore.

10.11 Motion de félicitations à madame Joannie Verret du lac Sergent pour sa performance au Championnat canadien de canot-kayak à Welland, Ontario

ATTENDU QUE madame Joannie Verret s'est démarquée au championnat canadien de canot-kayak à Welland, Ontario en août dernier en remportant trois médailles en canot individuel, (C-1) dont 2 médailles d'argent et 1 de bronze;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-223

DE féliciter chaleureusement madame Joannie Verret pour sa performance au Championnat canadien de Welland, Ontario.

10.12 Semaine de la justice réparatrice 2011

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-224

QUE la Ville de Lac Sergent proclame la semaine du 13 au 20 novembre 2011, Semaine de la justice réparatrice au lac Sergent.

10.13 Avis de condoléances – M. Gaston Fortier

CONSIDÉRANT le décès survenu le 8 août 2011 de Monsieur Gaston Fortier, résidant au 2390, chemin Tour-du-Lac Sud, (Lac Sergent) depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-09-225

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Fortier à la Fondation Gilles Kègle.

10.14 Avis de condoléances – Madame Marie-Paule Carreau Chamberland

CONSIDÉRANT le décès survenu le 15 août 2011 de madame Marie-Paule Carreau Chamberland ayant résidé au lac Sergent de nombreuses années;

11-09-226

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille éprouvée.

AJOUT

10.15 Avis de condoléances – Madame Gilberte Simard Latouche

CONSIDÉRANT le décès survenu le 11 septembre dernier de madame Gilberte Simard Latouche, résidante au 1654, chemin de la Chapelle, (Lac Sergent) depuis de nombreuses années;

11-09-227

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de Mme Simard à la Fondation des Services sociaux et santé de Portneuf.

AJOUT

10.16 Autorisation de paiement (avancement des travaux 75%) de la facture F15025009 à la firme BPR-Infrastructures inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un relevé sanitaire et d'un plan correcteur

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-06-156, la Ville a attribué un mandat à la firme *BPR-Infrastructures inc.* pour la réalisation d'un relevé sanitaire et d'un plan correcteur pour la somme de 99 600 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme *BPR* nous présente une facture no F15025009 suivant l'avancement des travaux (75%) en date du 9 septembre 2011;

11-09-228

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à *BPR-Infrastructures inc.* d'une somme de 85 101.98 \$ taxes incluses pour la réalisation (75%) d'un relevé sanitaire.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Assemblée publique de consultation (périmètre d'urbanisation) mardi 20 sept 2011

Monsieur le maire informe les citoyens de la tenue d'une assemblée publique de consultation, ce mardi 20 septembre 2011, au Club Nautique à 19h30, concernant le projet de règlement aux fins d'établir un périmètre d'urbanisation.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-09-229

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h55.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière